



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 38.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0

Date de la convocation : 20 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : M. ANDRE. Mmes ANDREU. ARMENGAUD. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. Mme DENES. M. DUBLIN. Mme FABREGAS. M. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mmes MERLE-JOSE. PONS. MM. RAFAZINE.TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

Pouvoirs : M. MUSARD à M. ANDRE. Mme OVADIA à Mme PONS.

Absents excusés : M. MUSARD. Mme OVADIA. M. THOMAS.

Secrétaire de séance : M. TOURNIER Nicolas

Objet de la délibération : ECOLE DE MUSIQUE D'AUCAMVILLE : APPROBATION DE LA CONVENTION EN VUE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Exposé :

Le montant de la subvention prévue pour l'école de Musique d'Aucamville nécessite la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec cette association.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec cette association pour l'année 2020. Cette convention précise les engagements de l'association en contrepartie de l'aide financière de 47 500 € apportée par la commune. Cette subvention est versée de la façon suivante :

- avance de 12 000 € accordée par délibération datée du 10 février 2020 et déjà versée ;
- 20 000 € au plus tard pour le 30 juin 2020 ;

- 15 500 € au plus tard le 31 décembre 2020 sachant que ce versement ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} septembre 2020.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2311-7,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens annexé,

Entendu les exposés de M. IGOUNET, Adjoint au maire, et de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'école de Musique d'Aucamville.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Article 3 : de verser une subvention de 47 500 € pour l'année 2020 selon les modalités de versement prévues par la convention précitée.

Article 4 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200526-26052020_38-DE
Reçu le 29/05/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
29/05/2020

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE